



ACCES AUX

MÉTIER DE LA SANTÉ ET DE LA RÉÉDUCATION

Médecine, Odontologie, Pharmacie, Maïeutique,
Kinésithérapie et Ergothérapie

à l'université de Reims Champagne-Ardenne

Guide pratique

Licence mention « Sciences pour la santé » Accès santé

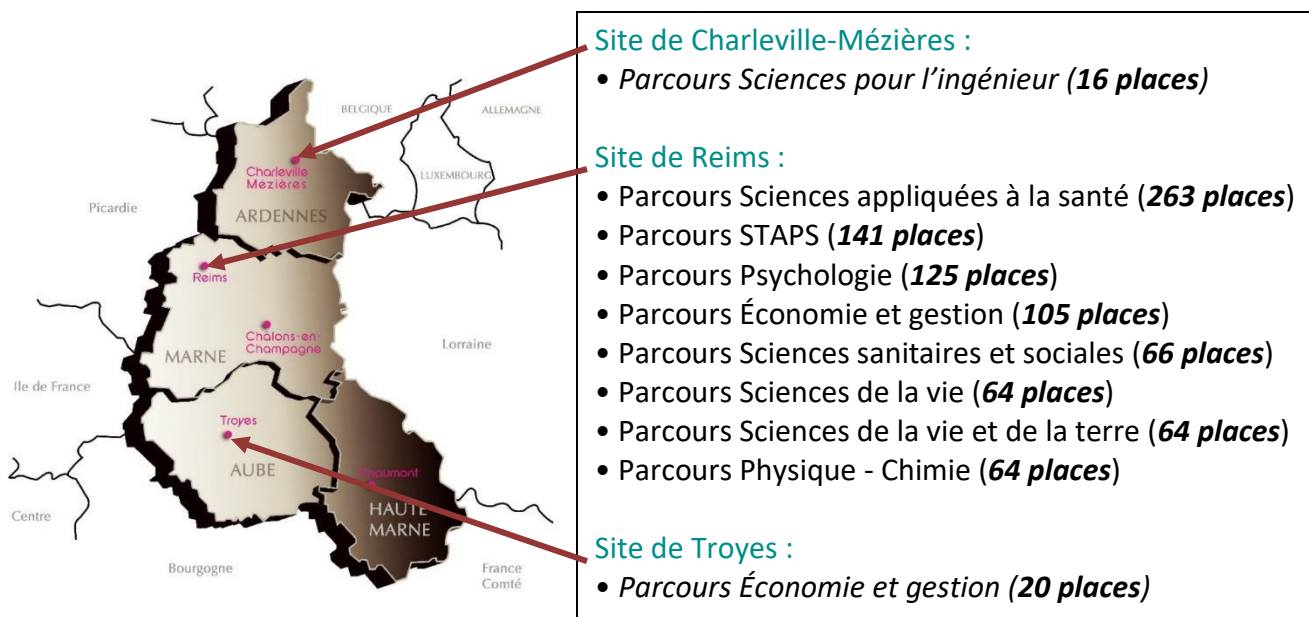
L'accès aux études de santé à l'**Université de Reims Champagne-Ardenne**, se fait par le biais de la **Licence mention « Sciences pour la santé » - Accès santé (LAS SPS)**.

La mention « Sciences pour la santé » - Accès santé est composée de **10 parcours différents** répartis sur 3 **sites de l'URCA** :

- **Sciences pour l'ingénieur** (Charleville-Mézières) ;
- **Sciences appliquées à la santé** (Reims, Pôle Santé) ;
- **STAPS** (Reims) ;
- **Psychologie** (Reims) ;
- **Économie et gestion** (Reims et Troyes) ;
- **Sciences sanitaires et sociales** (Reims) ;
- **Sciences de la vie** (Reims) ;
- **Sciences de la vie et de la terre** (Reims) ;
- **Physique - Chimie** (Reims).



Chaque parcours comprend un nombre de places ouvertes dans Parcoursup (indiquées entre parenthèses) : la capacité d'accueil globale de la Licence SpS est de 928 places, dans l'ensemble des parcours.



Cette formation a pour objectifs :

- De permettre aux futurs étudiants de **choisir leur parcours en fonction de leurs compétences ou aptitudes**.
- De **préparer à l'admission en 2^{ème} année** des études de médecine, odontologie, pharmacie et maïeutique, et en 1^{ère} année des filières de kinésithérapie et d'ergothérapie.
- De **faciliter une poursuite d'études**, hors santé, pour les étudiants qui n'auraient pas été admis en médecine, odontologie, pharmacie, maïeutique, kinésithérapie ou ergothérapie

Comment candidater ?

Pour intégrer la Licence « Sciences pour la Santé », vous devez vous inscrire sur Parcoursup et créer votre dossier candidat. Vous pouvez ensuite commencer à formuler vos vœux



- **Néo-bacheliers et étudiants n'ayant jamais suivi une première année d'accès aux études de santé (PACES, PASS, LAS...) :**

Formulez un vœu pour chaque parcours qui vous intéresse. Candidater à plusieurs parcours augmente vos chances d'intégrer la licence, car les places sont limitées par parcours.

- **Etudiants souhaitant se réorienter après une première année d'accès aux études de Santé (PACES, PASS, LAS...) et :**

Les étudiants ayant déjà présenté leur candidature à une ou deux reprises dans un dispositif l'accès aux études de santé type PCEM, PCEP, PACES, PACES One (ou équivalent), PASS, LAS1 ne peut s'inscrire en LAS1. Ces étudiants devront s'inscrire sur Parcoursup dans d'une des Licences d'adossement **hors mention Sciences pour la santé-Accès santé** proposées, parmi : **Economie et Gestion, Psychologie, Sciences appliquées à la santé, Sciences de la vie, Sciences de la vie et de la terre, Physique – Chimie, Sciences pour l'ingénieur, Sciences sanitaires et sociales ou STAPS.**

Après validation de leur année, les étudiants pourront intégrer la **LAS 2** correspondant à leur parcours et auront également la possibilité de candidater aux filières de santé en **LAS2/3**, sous réserve de la validation de leur année lors de la première session.

- **Etudiants ayant déjà suivi deux premières années d'accès aux études de Santé (PACES, PASS, LAS...) :**

Chaque candidat dispose de **deux possibilités pour présenter sa candidature** en vue d'une admission dans les formations de santé, conformément au **Décret n° 2019-1125 du 4 novembre 2019**. Une fois ces deux chances utilisées, il ne sera plus possible de s'inscrire dans la Licence « Sciences pour la santé - Accès santé »

- **Etudiants hors UE :**

Les modalités d'admission pour les étudiants étrangers sont disponibles sur le lien suivant : <http://www.univ-reims.fr/etudiants-internationaux>.

Attention : les étudiants inscrits Licence SPS – Accès santé à l'université de Reims Champagne- Ardenne pour l'année 2024-2025 et n'ayant pas validé leur année, bénéficier d'un **droit au redoublement** en première année classique. Ce redoublement s'effectue dans une **Licence d'adossement hors mention "Sciences pour la Santé – Accès Santé"**, correspondant à leur parcours initial. Après validation de cette première année classique, ils pourront intégrer la **LAS 2** et candidater aux filières de santé après avoir obtenu les **120 crédits ECTS réglementaires**, correspondant à la validation de leur deuxième année de LAS. Une réorientation est possible pour les étudiants souhaitant intégrer une **nouvelle mention de Licence**, selon leurs aspirations

**La phase d'inscription et de formulation des vœux sera ouverte
du 15 janvier au 13 mars 2025.**

Les vœux devront être confirmés au plus tard le 2 avril 2025.

Pour accéder à la [plateforme Parcoursup \(http://www.univ-reims.fr/parcoursup-urca\)](http://www.univ-reims.fr/parcoursup-urca)
Toutes les informations sur les étapes de Parcoursup et le calendrier

La candidature via **Parcoursup** est ouverte, en principe, à tous les lycéens de terminale, quel que soit l'académie dans laquelle ils obtiennent leur baccalauréat. Cependant, un **pourcentage maximal d'admission** pour les bacheliers issus d'académies autres que celle de Reims sera fixé par le rectorat. Ce pourcentage, qui vise à garantir une priorité aux candidats locaux, **n'a pas encore été communiqué** à ce jour.

Contenu pédagogique de la LAS

Cette licence se déroule sur 3 années, comprenant chacune 10 UE de 6 crédits ECTS chacun. Chaque UE représente un volume d'environ 50 heures. Le nombre total d'heures d'enseignement est d'environ 500 h/an.

Cette licence est organisée autour de trois ensembles d'enseignements principaux.

- ❖ Des enseignements de « **Santé** » portent sur des connaissances fondamentales relatives aux êtres vivants au niveau moléculaire, cellulaire, anatomique et systémique. Des notions spécifiques adaptées aux filières proposées sont également développées telles que la morphogenèse craniofaciale pour Odontologie ou le placenta pour Maïeutique.
- ❖ Des enseignements de « **Licence** » correspondant au parcours choisi par l'étudiant : Economie et Gestion, Psychologie, Sciences appliquées à la santé, Sciences de la vie, Sciences de la vie et de la terre, Physique – Chimie, Sciences pour l'ingénieur, Sciences sanitaires et sociales ou STAPS.
- ❖ Des enseignements « **Transversaux** » comprenant des thématiques spécifiques associés à la santé telles que : les sciences humaines et sociales, le médicament ou encore la santé publique, le numérique, les langues.

Organisation des enseignements en LAS :

La 1^{ère} année de licence « Sciences pour la santé » - Accès santé est composée de :

- **4 UE de Santé** communes à l'ensemble des parcours,
- **4 UE disciplinaires** propres à chaque parcours,
- **2 UE transversales** (1UE santé et 1 UE disciplinaire) ;

La 2^{ème} année est composée de :

- **7 UE disciplinaires**,
- **2 UE transversales** propres à chaque parcours,
- **UE spécifique à l'accès aux études de santé** commune à tous les parcours ;

La 3^{ème} année comprend :

- **5 UE disciplinaires**,
- **UE Stage, UE TER**,
- **2 UE transversales** propres à chaque parcours,
- **UE spécifique à l'accès aux études de santé** commune à tous les parcours.

Les enseignements sont répartis sur deux semestres, comprenant chacun 5 UE

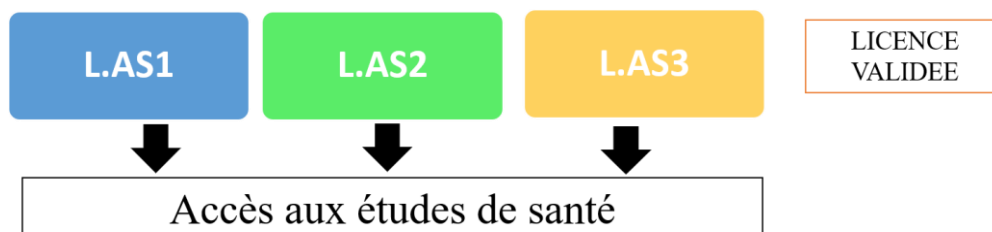
Au second semestre, **l'UE de « Santé »** sera spécifique à chacune des filières des études de santé (Médecine, Odontologie, Pharmacie, Maïeutique et Métiers de la rééducation) et au choix pour l'étudiant.

Les enseignements magistraux de « Santé » seront communs à tous les étudiants de la mention et dispensés en e-learning et les enseignements dirigés seront proposés en présentiel sur le pôle santé.

Les enseignements de « Licence » et « Transversaux », propres aux 10 parcours de la mention, seront proposés en e-learning ou présentiel selon le site du parcours choisi par l'étudiant (Reims, Troyes, Charleville-Mézières).

Admission dans les filières de santé

Chaque étudiant peut présenter deux fois sa candidature pour une admission dans les formations de santé. Ces 2 candidatures peuvent intervenir en LAS1 – 2 – 3. **La validation de l'année universitaire en 1^{ère} session est une condition *sine qua non* pour présenter sa candidature pour l'accès aux études de santé.**



	Possibilité n°1	Possibilité n°2	Possibilité n°3
L.AS1	1 ^{ère} chance		1 ^{ère} chance
L.AS2	2 ^{ème} chance	1 ^{ère} chance	
L.AS3		2 ^{ème} chance	2 ^{ème} chance

- Un étudiant ayant capitalisé 60 crédits ECTS à l'issue de la LAS1 SpS et ayant présenté sa 1^{ère} candidature, mais n'ayant pas été admis aux études de santé pourra présenter sa 2^{ème} candidature en LAS2 ou en LAS3, sous réserve de validation des prérequis nécessaires.
- Un étudiant ayant capitalisé 60 crédits ECTS à l'issue de la LAS1 SpS mais n'ayant pas présenté sa 1^{ère} candidature devra présenter sa 1^{ère} candidature en LAS2 et sa 2^{ème} candidature en LAS3 sous réserve de validation des prérequis nécessaires.
- Un étudiant n'ayant pas capitalisé les 60 crédits ECTS de la LAS1 SpS à l'issue de l'année universitaire peut :
 - Redoubler en première année (L1 hors accès santé) de la licence correspondant à son parcours. **Il ne peut redoubler en LAS1 SpS. Lors de cette année de redoublement, l'étudiant ne pourra en aucun cas présenter sa candidature pour l'accès aux études de santé. L'étudiant gardera ses 2 chances et pourra** candidater pour une admission en LAS2 et/ou LAS3 sous réserve de validation des prérequis nécessaires.
 - Se réorienter en première année (L1 hors accès santé) correspondant à un autre parcours de la Licence sciences pour la santé. **Il ne peut se réorienter en LAS1 SpS. Durant cette année de réorientation, il ne pourra en aucun cas présenter sa candidature pour l'accès aux études de santé.** Après validation de cette année de réorientation, l'étudiant pourra s'inscrire en LAS2 et présenter sa candidature pour une admission dans les filières de santé en LAS2 et/ou LAS3 sous réserve de validation des prérequis nécessaires.
 - **Se réorienter** en 1^{ère} année d'une autre formation via la plateforme Parcoursup.

Poursuite d'études

Les étudiants de LAS1, en LAS2 ou en LAS3 qui auront été admis dans les filières de santé pourront poursuivre leurs études en 2^{ème} année d'études de santé (Médecine, Pharmacie, Odontologie, Maïeutique), ou en première année à l'Institut de Formation en Masso-Kinésithérapie de Reims ou à l'Institut de Formation en Ergothérapie de Nancy.

Les étudiants qui **n'auront pas été admis** dans les filières de santé obtiendront une licence dans parcours suivi. Ils pourront poursuivre leurs études en Master Sciences des médicaments et des produits de santé (URCA - UFR Pharmacie), Master Biologie, santé (URCA, UFR Sciences exactes et naturelles) ou tout master à orientation santé, chimie, biologie, biotechnologies.

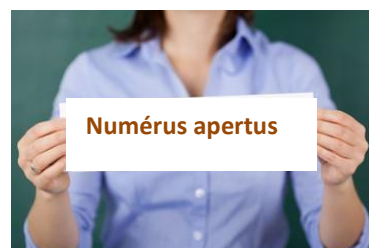
Débouchés professionnels :

A la fin de leur cursus, Les étudiants pourront exercer un métier dans le domaine de la santé tels que Médecin, Pharmacien, Sage-femme, Chirurgien-dentiste, masseur-kinésithérapeute. Ces métiers peuvent être exercés dans des secteurs divers et variés tels que : hospitalier, industrie, libéral, e-santé, biotechnologies, recherche, enseignement, social, sport. Les étudiants qui n'auront pas été admis dans les filières de santé durant LAS1, en LAS2 ou en LAS3 obtiendront une licence dans leur parcours choisi. Ils auront également la possibilité de poursuivre leurs études en master et en doctorat dans divers domaines en lien avec leur parcours antérieur.

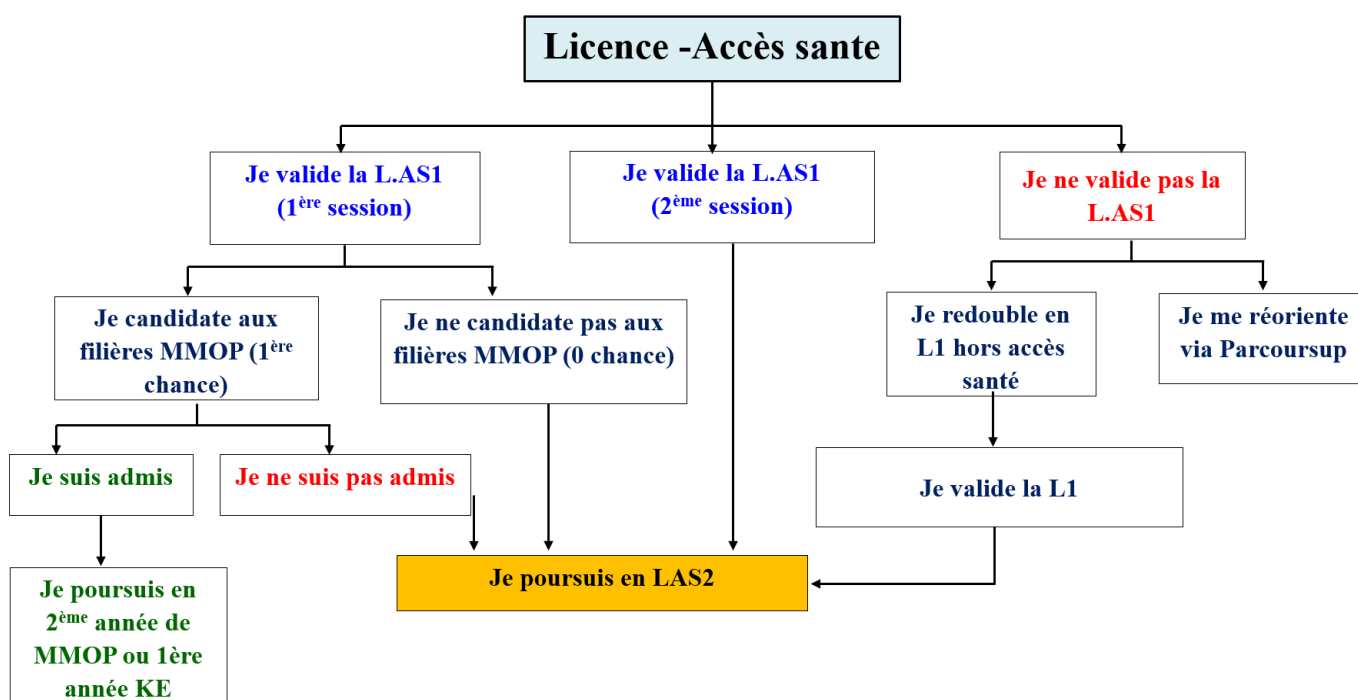
Capacité d'accueil des filières de santé : Numérus apertus

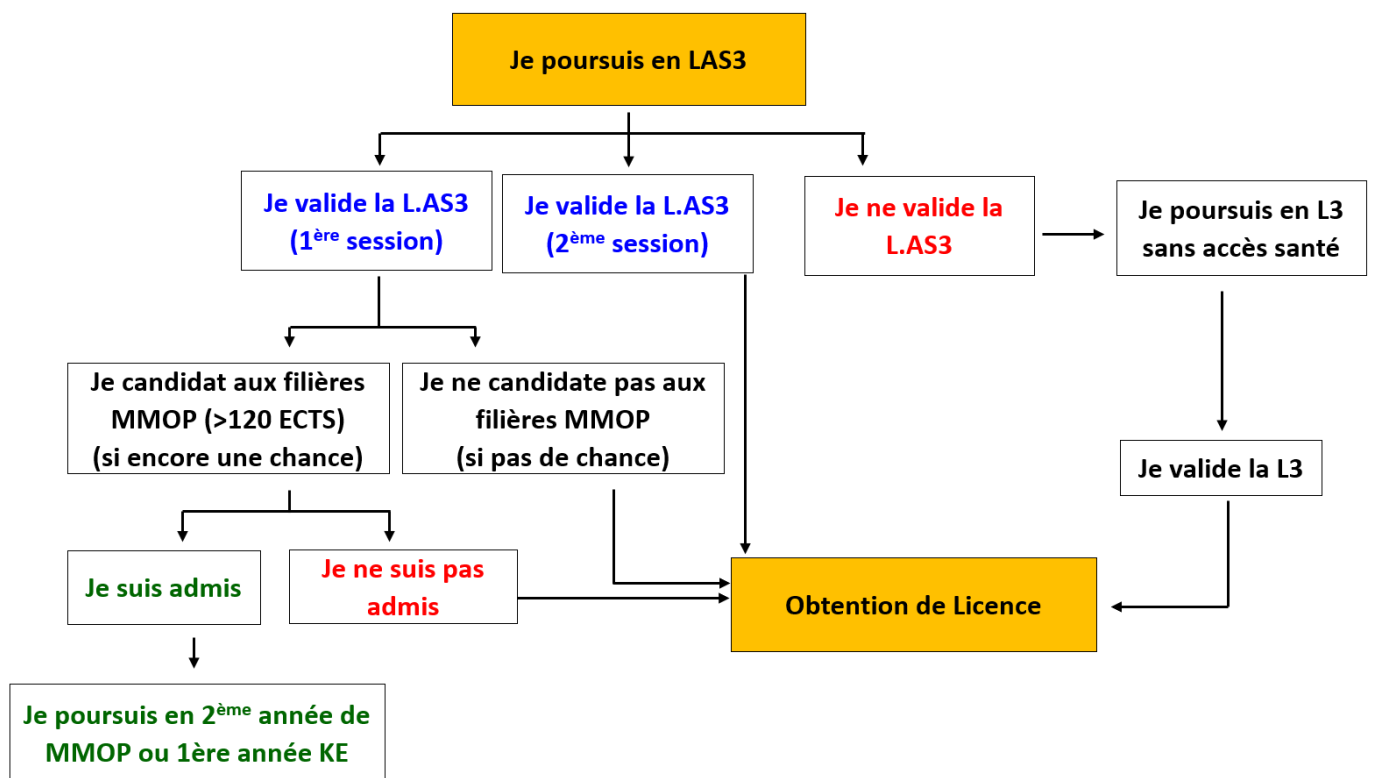
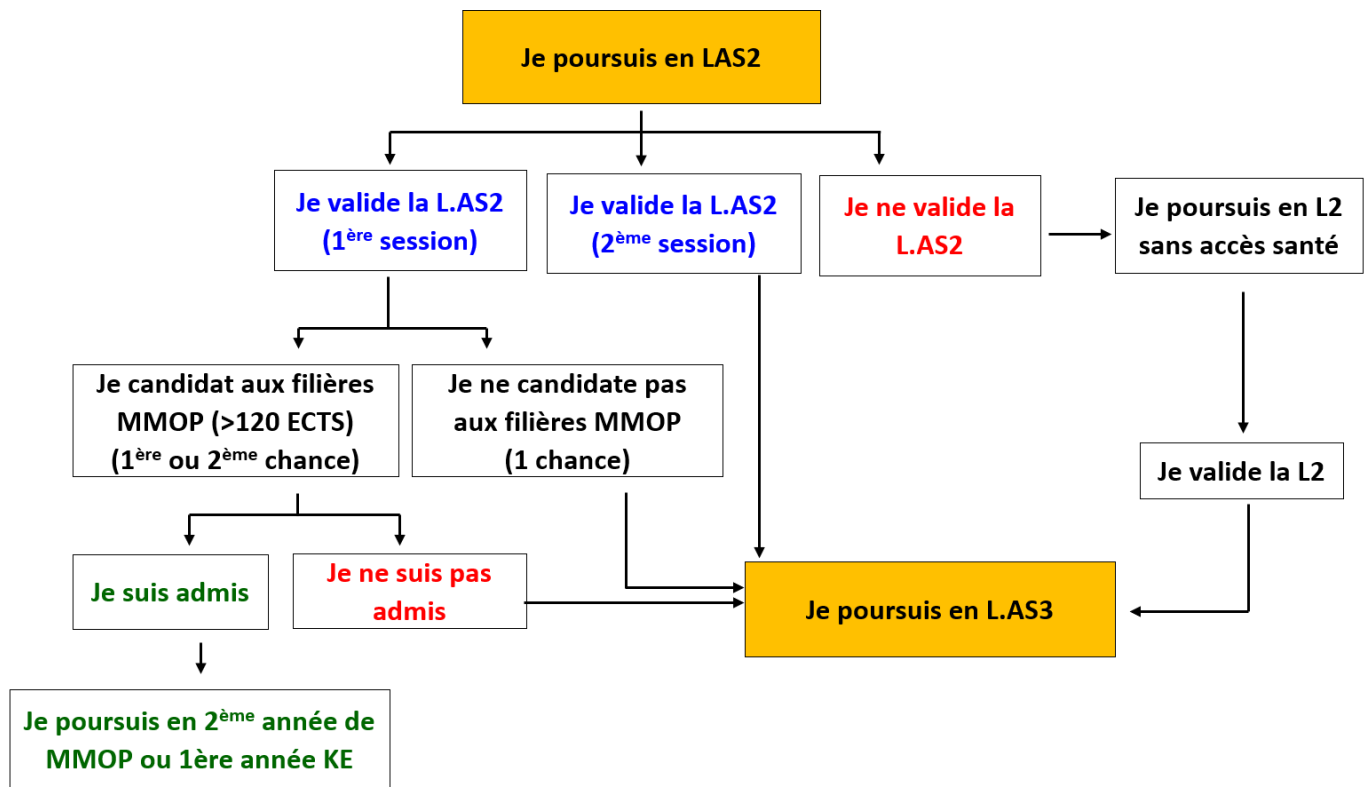
Le nombre d'étudiants LAS1, LAS2 et LAS3 admis en **2ème année des études de Santé (Médecine, Maïeutique, Odontologie, Pharmacie)** ou en **1ère année des métiers de la rééducation** de l'Université de Reims Champagne-Ardenne (URCA) est défini par le Ministère et le président de l'université, en concertation avec l'agence régionale de la santé.

La date à laquelle la capacité d'accueil sera déterminée pour l'année 2025-2026 n'est pas encore connue



Organisation globale de La Licence accès santé :





En savoir plus :

Composante : **UFR de Pharmacie de Reims,**
51 rue Cognacq Jay,
51095 REIMS CEDEX

Responsable de la formation : parcoursup.lasps@univ-reims.fr

Coordonnées des gestionnaires de scolarité de la LAS :

Courriel : las.sps@univ-reims.fr.

Tél : 03.26.91.35.46



Photos : communication URCA et Adobe Stock